



---

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du  
conseil d'arrondissement  
tenue le vendredi 20 mai 2016 à 9 h 30  
7701, boul. Louis- H.-La Fontaine**

---

**PRÉSENCES :**

M. Luis Miranda, Maire d'arrondissement  
M. Gilles Beaudry, Conseiller d'arrondissement  
Mme Andrée Hénault, Conseiller de la ville  
M. Paul-Yvon Perron, Conseiller d'arrondissement  
Mme Michelle Di Genova Zammit, Conseiller d'arrondissement

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Luis Miranda, maire d'arrondissement

---

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19)

---

**Période de questions du public et des membres du conseil**

N'ayant pas de public, aucune question n'est posée. Aucune question n'a été posée par les membres du conseil.

10.01 et 10.02

---

**CA16 12109**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 20 mai 2016**

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

Que l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 20 mai 2016 soit adopté tel qu'il a été présenté aux membres du conseil.

**ADOPTÉE**

10.03

---

**CA16 12110**

**Opposition à la centralisation de la gestion du matériel roulant et de la gestion immobilière**

Considérant que :

- L'arrondissement est actuellement bien desservi par son atelier mécanique et par l'équipe chargée de l'entretien des immeubles;
- La ville centre n'a pas démontré que la centralisation de ces activités seraient à l'avantage de la qualité de service offert aux citoyens angevins;
- La ville centre n'a démontré aucune économie pour l'arrondissement d'Anjou par la mise en place d'un processus de centralisation;
- Les arrondissements déjà desservis par la ville centre ont de nombreuses fois manifestés leur insatisfaction face aux services reçus en terme de délai et de coût;
- L'arrondissement n'a aucune garantie quant à l'offre de service que la ville centre entend offrir;
- Les opérations de voirie et autres activités de compétence locale dépendent grandement de la rapidité et de la flexibilité avec laquelle est réalisée l'entretien et la réparation des véhicules;
- L'entretien et la réparation courante des immeubles présente également des défis en matière de délai ce qui pourrait affecter les activités de loisirs et autres activités de l'arrondissement;
- Les élus de l'arrondissement n'ont pas été consultés sur cette nouvelle prise de pouvoir;

En conséquence,

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Andrée Hénault

et résolu :

Que l'arrondissement d'Anjou s'oppose à la centralisation de la gestion du matériel roulant ainsi que celle de la gestion immobilière;

Qu'une copie de cette résolution soit transmise à tous les arrondissements et déposée au conseil municipal.

ADOPTÉE

**Dissidence :** Michelle Di Genova Zammit

15.01 1160351002

---

**CA16 12111**

**Adjuger le contrat numéro 16-14993, relatif aux services d'entretien ménager de quatre bâtiments municipaux, à la compagnie Entretien ménager Zepeda, au montant de 276 215,94 \$, pour une durée de 24 mois**

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 276 215,94 \$, taxes incluses, comprenant toutes les dépenses incidentes, pour les services d'entretien ménager des bâtiments situés aux 7171 de la rue Bombardier, 7701 du boulevard Louis-H.-La Fontaine, 7070 de la rue Jarry Est et 9501 du boulevard des Galeries-d'Anjou, et ce, pour une période de 24 mois;

D'adjuger à la compagnie Entretien ménager Zepeda, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumissions datée du 11 mars 2016, soit au montant total approximatif de 276 215,94 \$, taxes incluses, et selon les quantités prévisionnelles prévues aux documents de l'appel d'offres public numéro 16-14993, et ce, pour une période de 24 mois débutant le 21 mai 2016 pour se terminer le 20 mai 2018;

Ce contrat comprend une option de renouvellement de douze (12) mois;

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.01 1160556002

---

#### **CA16 12112**

**Adjuger le contrat 2016-06, relatif à l'aménagement de terrasses à la Place Chaumont, à la compagnie 9317-5511 Québec inc., au montant de 89 783,66 \$**

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense totale approximative de 89 783,66 \$, taxes incluses, incluant les contingences, pour la réalisation des travaux du contrat 2016-06, relatifs à l'aménagement de terrasses à la Place Chaumont;

D'adjuger à la compagnie 9317-5511 Québec inc. (Construction Triple Plus), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission datée du 17 mai 2016, au montant total approximatif de 89 783,66 \$, taxes incluses, le tout, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 2016-06;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.02 1161154016

---

#### **CA16 12113**

**Ratifier la résiliation du contrat public numéro 14-13336 adjugé à la compagnie Lignbec (Div. Entreprise T.R.A. (2011) inc, relatif aux travaux de marquage de chaussées**

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

De ratifier la résiliation, pour l'année 2016, du contrat relatif au service de marquage des chaussées adjudgé à la compagnie Lignbec (Div. Entreprise T.R.A. (2011) inc., en vertu de la résolution numéro CA14 12118, adoptée par le conseil d'arrondissement à sa séance du 6 mai 2014, le tout, conformément aux documents de l'appel d'offres numéro 14-13336.

ADOPTÉE

30.01 1161154015

---

**CA16 12114**

**Levée de la séance du conseil d'arrondissement du 20 mai 2016**

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

Que la présente séance soit levée à 9 h 38.

ADOPTÉE

70.01

---

---

Luis Miranda  
Maire d'arrondissement

---

Louise Goudreault  
Secrétaire d'arrondissement et  
Directrice des Services administratifs,  
des Relations avec les citoyens et du  
Greffé

---

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil  
d'arrondissement tenue le 7 juin 2016.